



*Meilleurs vœux
pour un Noël plein de joies
et une nouvelle année
remplie de bonheur...*

Hôtel de ville : 297, 1re Avenue, Portneuf, Québec, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com tél.: 418 286-3844 fax : 418 286-4304 courriel: info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS : 418 808-8084 (urgence)

LOISIRS : 418 286-3844 poste 28 - courriel: loisirs@villedeportneuf.com

CENTRE DES LOISIRS : 418 286-6966

SÉCURITÉ PUBLIQUE : 418 520-7471

EN CAS D'URGENCE: : 911



Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **-Le format Word est requis.**

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 8 à 12h00 pour l'édition de janvier prochain.

Pour information(s): Nancy Provencher, 418 286-3844 poste 21

**Si vous souhaitez faire paraître une
publicité, contactez-nous au:
418 286-3844 poste 21**

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB AU
WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

dépositaire du gref de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD L ECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.



Mot du maire...

Puisse l'année 2015 être, pour vous et les vôtres, une période remplie d'heureuses surprises, de beaux défis et de succès. Qu'elle vous apporte santé, bonheur, joie et prospérité et qu'elle permette la réalisation de vos désirs les plus chers. Les membres du conseil et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un très joyeux temps des fêtes, des moments de détente avec ceux que vous aimez et une belle et bonne année 2015!

Nelson Bédard
Ville de Portneuf

Nelson Bédard Maire 418 286-3844 poste 23
maire@villedeportneuf.com

Diane Godin Conseillère, poste #1
418 286-6543 Maire suppléante
Membre du comité culture et embellissement
Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf
Représentante de la ville à l'O.M.H.
dyaneg@globetrotter.net

Karine St-Arnaud Conseillère, poste #2
418 909-9583 Membre du comité consultatif d'urbanisme
Membre du comité culture et embellissement
Représentante aux Haltes du Saint-Laurent
karine.starnaud@villedeportneuf.com

Chantale Hamelin Conseillère, poste #3
418 286-6910 Représentante de la ville à la résidence Portneuviennne
Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
Représentante au comité de pilotage plan de développement durable
chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Joëlle Genois Conseillère, poste #4
418 455-5975 Membre du comité culture et embellissement
Représentante achat local
joelle.genois@villedeportneuf.com

Esther Savard Conseillère, poste #5
418 286-3434 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières
-Appalaches
Représentante achat local
Représentante pour le DekHockey
Représentante pour la Coop Santé Portneuf/Saint-Basile
esther.savard@villedeportneuf.com

Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE
GREFFE
SERVICE des TRAVAUX PUBLICS
INSPECTION MUNICIPALE
SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE
SERVICE des LOISIRS
CONTRÔLE ANIMALIER

Danielle M. Bédard poste 26
France Marcotte poste 24
Denis Dion poste 1
Julie Vallée poste 25
Éric Savard (418 520-7471)
Anaïs Jardon poste 28
Kathleen Marcotte (1 888 237-4124)

Une voie de choix	Page 4
• Dépôt du bordereau de correspondance • Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2014 • Adoption des comptes à payer : \$2 989 427.58 • Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement • Poste vacant au siège numéro 6 • Calendrier des séances ordinaires 2015 • Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2015 • Adoption règlement, prolongement de la zone Rb-103 • Assemblée de consultation, ajout faible densité zone Rc-101 • Avis de motion, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107 • Adoption premier projet, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107 • Avis de motion, modification règlement de zonage • Adoption premier projet, modification règlement zonage afin de créer de nouvelles zones (retiré) • Avis de motion, modification règlement de lotissement • Adoption premier projet, modification règlement de lotissement afin d'apporter des modifications aux normes minimales (retiré) • Avis de motion, modification du plan d'urbanisme • Adoption premier projet, plan d'urbanisme afin de modifier les aires d'affectation résidentielle de moyenne et haute densité (retiré) • Adoption règlement d'emprunt, rue Bellevue • Mandat WSP, négociation Québec Gatineau pour la voie de contournement (retiré) • Présentation d'une demande à la CPTAQ, voie contournement • Engagement journalier 2A • Engagement d'un responsable et des préposés à la patinoire • Formation et congrès fonctionnaire désignée • Entente location téléavertisseurs • Achat de manteaux et habits de combat, service incendie • Démission pompiers volontaires • Achat terrain de monsieur Rosaire Belleau • Fonds pour projet de forêt nourricière • Participation à l'entente de service de transport adapté de Portneuf • Demande commission de toponymie, chemin Transcontinental • Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés • Remplacement, comité développement durable • Décompte progressif no 2 – Rue des Conifères et Chemin Neuf • Paiement phase 2 – Développements Portneuviens • Dépôt registre code d'éthique (loi 109, article 6 dernier paragraphe) • Fermeture de bureau, période des fêtes	M. Nelson Bédard, maire de Portneuf Prochaine séance ordinaire: Le lundi 12 janvier 2015 à 19h30 COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 8 décembre 2014

AVIS PUBLICS

Ville de Portneuf
MRC de Portneuf

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 décembre 2014, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 980 211 ainsi que de rendre conforme le lot 2 980 210.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 janvier 2015 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 19 décembre 2014.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée;

QUE lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2014 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a établi le calendrier des séances ordinaires pour l'exercice 2015, comme suit :

DATES	HEURE	ENDROIT
Lundi 12 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 9 février	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 9 mars	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 13 avril	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 11 mai	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 8 juin	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 13 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 10 août	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 14 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Mardi 13 octobre	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 9 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 14 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue

Donné à Portneuf, ce 19 décembre 2014.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 8 décembre 2014, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 160, intitulé « Décrétant une dépense de 220 500\$ et un emprunt de 220 500\$ pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur la rue Bellevue ».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 160 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 7 janvier 2015, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 160 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 219. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 160 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 7 janvier 2015 au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 8 décembre 2014, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 décembre 2014 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 19 décembre 2014.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLICS...suite et fin

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 153 « Décrétant un emprunt de 3 225 290\$ et une dépense de 3 225 290\$ pour la construction d'un chemin de contournement » a été adopté à la séance ordinaire du 14 avril 2014.

QU' un avis de motion fut donné le 24 février 2014.

QUE le Ministre des affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire a émis l'approbation du règlement 153 modifié en date du 20 octobre 2014.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 19ième jour de décembre 2014.



France Marcotte, greffière

INFORMATIONS



Le temps des fêtes arrive à grands pas et vous désirez offrir un cadeau original et unique. Offrez le livre « **Au dit-lieu de Portneuf** » aux gens de votre entourage. Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur. Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacun, au bureau de l'hôtel de ville et/ou chez M. Pierre Gignac (demers.gignac@globetrotter.net, 418 286-0024).

La Résidence Portneuvienne :

pour informations ou visite, contacter le bureau administratif de la résidence au :418 286-4000.

Gilles Émond, président
Conseil d'administration de La Résidence Portneuvienne



La bibliothèque le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf— La bibliothèque sera fermée les 24 et 31 décembre pour le temps des fêtes. Nous serons de retour à l'horaire régulier le 7 janvier 2015 à 19h00.

Les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent un joyeux Noël, un très heureux temps des fêtes et une bonne année!



La bibliothèque la Découverte, secteur nord, Carrefour municipal, 500, rue Notre-Dame, Portneuf

Heure d'ouverture : mardi 18h30 à 20h00, mercredi 13h30 à 15h00, jeudi 18h30 à 20h00

Un poste est disponible le **jeudi aux deux semaines**. Si vous êtes intéressé à donner de votre temps et si vous n'avez pas de difficulté avec l'informatique, on a besoin de vous, téléphonez-moi au : 418 286-3509.

TOUTE NOTRE COLLECTION DE CD EST À VENDRE AU COÛT DE 2.00\$.
VENEZ VOIR (ABONNÉS OU NON)

ÉTANT MOINS DISPONIBLE DE PAR SON HORAIRE, **MARIE-CLAUDE LECLERC, QUI ÉTAIT BÉNÉVOLE À LA BIBLIO DEPUIS 15 ANS**, A DÛ DONNER SA DÉMISSION. **MERCI** POUR TOUTES CES ANNÉES, TON AIDE A ÉTÉ GRANDEMENT APPRÉCIÉE.

HORAIRE DES FÊTES : DERNIER JOUR D'OUVERTURE AVANT LES FÊTES LE **18 DÉCEMBRE 2014** ET RÉOUVERTURE **LE 6 JANVIER 2015**. *(Jusqu'au 18 décembre, un coupon de tirage sera donné à tous les abonnés qui se seront présentés à la bibliothèque et sera tiré au hasard le 18 décembre -enfant et adulte).*

LES DERNIERS ACHATS

HARRIS JOANNE	DES PÊCHES POUR M. LE CURÉ
GRAHAM LAUREN	UN BEAU JOUR PEUT-ÊTRE
PERRIN CATHERINE	UNE FEMME DISCRÈTE
CAZIN JOCELYNE	J'OSE DÉRANGER
BARRETTE MARIE CLAUDE	LA COUVEUSE
COBEN HARLAN	À TOUTE ÉPREUVE
GARDNER LISA	ARRÊTEZ-MOI
GUAY GUYLAINE	DEUX GARÇON À LA MÈRE
HARVEY JOHN	LIGNES DE FUITE
CHARDAK HENRIETTE	TAHUL ET LES PIERRES
BERTRAND JEANNETTE	LIT DOUBLE #2 ET #3
MEYER DEON	KOBRA
LAVIGNE ANNIE	MARIE DE LA MER #1 (SUR LA PLAGE)
FOLLET KEN	AUX PORTES DE L'ÉTERNITÉ
REICHS KATHY	TERRIBLE TRAFIC
TREMBLAY MICHEL	SURVIVRE
MICHAUD MARTIN	VIOLENCE À L'ORIGINE
BEAUCHAMP PIERRETTE	VOYAGEURS DE PASSAGE #3
POULIN VÉRONIQUE	LES MOTS QU'ON NE ME DIT PAS
CHARLAND JEAN PIERRE	LES ANNÉES DE PLOMS #4 (AMOURS DE GUERRE)
SPARKS NICHOLAS	CHER JOHN

Une formation pour les proches aidants de Portneuf :



« Techniques de base d'assistance et de soins à domicile »

Groupe de 15 personnes

Nombre d'heures : Entre 18 et 25 heures

Coût : 50.00 \$

Principaux thèmes abordés :

- Concept d'autonomie;
- Déplacement sécuritaire;
- Techniques de soins de confort;
- Aides physiques ou techniques pour les activités de la vie quotidienne;
- Problématiques courantes et trucs pour les prévenir ou les solutionner.

Pour plus d'information et pour inscription :

Annette Chalifour au 418 286-3626 ou achalifour@globetrotter.net

***Date limite d'inscription : le 16 janvier 2015**

Une formation offerte par le Centre de la Croisée de la Commission scolaire de Portneuf en collaboration avec l'Association des personnes aidantes de la région 03.



Vous remercie et vous souhaite de joyeuses fêtes, de la santé et des échanges fantastiques tout au long de l'année 2015.



Carrefour F.M. Portneuf

Groupe de Café-causerie à Donnacona, les mercredis aux 2 semaines, de 13h30 à 15h30. Venez partager avec nous sur différents sujets, faire des sorties et surtout rencontrer de nouvelles personnes.

Bienvenue à tous et à toutes.

Pour informations : 418 337-3704 / sans frais : 1 888-337-3704

Calendrier « ville de Portneuf 2015 »

C'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir un calendrier 2015 aux couleurs de notre municipalité dès notre retour en janvier prochain. Nous tenons à souligner la participation incroyable à notre concours « photos-ville de Portneuf ». De nombreux participants et surtout de bien magnifiques photos reçues.

À tous ...merci!



Éconologis – programme en efficacité énergétique destiné aux ménages à budget modeste.

Éconologis est un programme saisonnier de sensibilisation à l'efficacité énergétique destiné aux ménages à revenu modeste. Il permet de recevoir gratuitement les services d'un conseiller et d'un technicien en efficacité énergétique à votre domicile. Vous obtiendrez gratuitement des conseils personnalisés pour mieux consommer l'énergie et des travaux mineurs de calfeutrage, d'isolation ainsi que l'installation de certains produits économiseurs d'eau et d'énergie.

Liste des produits et des services admissibles pour la saison 2014-2015



Conseils et sensibilisation, pomme de douche à débit réduit, calfeutrage des fenêtres, aérateur de robinet, mousse isolante pour prises et interrupteurs, couverture isolante de chauffe-eau, balai de porte et coupe-froid (aluminium ou PVC, Gaine isolante pour tuyau d'eau chaude, clapet anti-retour et tuyau de sècheuse, réflecteur pour calorifère au gaz naturel, Fluocompact 13 watts, veilleuse de nuit, minuterie pour l'éclairage, thermomètre hygromètre et thermomètre frigo

Critères d'admissibilité pour la saison 2014-2015

- Acquitter une facture d'énergie pour le chauffage (chauffage non inclus dans loyer) ;
- Ne pas avoir profité du programme au cours des 5 dernières années ou 3 ans si déménagé ;
- Avoir un revenu égal ou inférieur aux seuils de revenu du programme :

Nombre de personnes dans le logis	Revenu maximum du ménage	Pièces justificatives acceptées
1	23 861 \$	• Avis de cotisation de Revenu Québec de 2013; • Avis de cotisation de l'Agence de revenu du Canada de 2013; • Carnet de réclamation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec ; • Formulaire de confirmation au programme Allocation-Logement. • Liste présentée par un conseil de bande et signée par une personne autorisée
2	29 706 \$	
3	36 520 \$	
4	44 340 \$	
5	50 290 \$	
6	56 718 \$	
7 et plus	63 147 \$	

Contactez **Vivre en Ville** au: 418 523.5595
ou
1 866.266.0008

Licence R.B.Q. 5650---4301---01





Communiqué de presse

Une vision concertée pour l'avenir de Portneuf!

Cap-Santé, le 27 novembre 2014 – La MRC de Portneuf et ses partenaires de « Portneuf 2030 » sont fiers de dévoiler l'énoncé de vision, première étape de cette grande démarche qui mènera à l'adoption d'un plan concerté de développement du territoire en juin 2015.

Tenue le 21 octobre dernier, la première activité collective de « Portneuf 2030 » a réuni près d'une centaine de personnes à Saint-Basile. Différents acteurs du territoire, que ce soit des élus, des citoyens, des entrepreneurs et des représentants d'organismes socio-économiques, ont travaillé ensemble pour imaginer le futur de Portneuf en 2030. Les échanges fructueux ont permis d'en arriver à des idées convergentes et ainsi bâtir collectivement un énoncé de vision rassembleur. Cette activité faisait suite au sondage en ligne auquel plus d'une centaine de personnes ont répondu.

Voici donc la vision retenue pour Portneuf en 2030 :

« Portneuf est une communauté accueillante, solidaire, créative, dynamique et fière de l'être ! Ayant à coeur son environnement et sa qualité de vie, Portneuf mise sur son patrimoine, sa diversité, les savoirs et le leadership de ses gens pour assurer la croissance de son économie et le développement durable de son territoire. »

« Cette vision est l'élément central de la planification concertée et servira à donner une direction aux stratégies qui seront déployées pour développer Portneuf de façon optimale dans les 15 prochaines années », mentionne M. Denis Langlois, préfet de la MRC de Portneuf. Au courant des prochaines semaines, la vision sera diffusée auprès des acteurs du développement socio-économique du territoire afin qu'ils se l'approprient.

En terminant, rappelons que toute l'information relative à la démarche « Portneuf 2030 » est disponible au www.mrc.portneuf.com.

- 30 -

Mme Stéphanie Poiré, agente de développement rural et directrice générale adjointe
Centre local de développement de Portneuf / Tél. : 418 285-4616 poste 230
stephanie.poire@cldportneuf.com

Régie régionale -RRGMRP

Collecte spéciale des sapins de Noël : jeudi, 15 janvier 2015

Pour que votre arbre soit ramassé, vous devez :

- Enlever toutes les décorations ;
- Couper le sapin s'il a une longueur de plus de 7 pieds ;
- Placer le sapin, dégagé de la neige et de la glace, en bordure de rue la veille de la collecte ou au plus tard à 6 h le jour de la collecte.



Note : Les sapins peuvent aussi être apportés aux écocentres de Neuville, de Saint-Raymond et de Saint-Alban. Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume des déchets voués à l'enfouissement. Les sapins récupérés seront transformés en copeaux et serviront à la valorisation énergétique.

Pour votre calendrier, les collectes suivantes sont déplacées :

- La collecte des matières recyclables du 25 décembre est reportée au 27 décembre 2014.
- La collecte des déchets du 1^{er} janvier 2015 est avancée au 29 décembre 2014.

Merci.



418 876-2714 / 1 866 760-2714

courriel : info@rrgmrp.com

La collecte du bac brun se poursuit cet hiver ! Continuez d'y participer.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Plus de 5 000 tonnes de matières organiques ont été recueillies depuis le début de l'année, soit l'équivalent du contenu de 780 camions de collecte. Toutes ces matières sont valorisées et transformées en compost.

ET ÇA CONTINUE...

La collecte du bac brun s'effectue une fois par mois cet hiver. Consultez votre calendrier des collectes sur laregieverte.ca

Quelques trucs pour le bac brun en hiver

L'hiver, avec le gel, les matières compostables ont tendance à coller aux parois du bac brun. Si bien qu'il est parfois impossible d'en vider le contenu.

Voici quelques trucs pour éviter cet inconvénient :

- Déposez un morceau de carton, un journal ou des copeaux de bois au fond du bac. Vous pouvez également ajouter des cartons sur les parois;
- Évitez de déposer des liquides dans votre bac brun;
- Vous pouvez utiliser un grand sac en papier pour résidus de jardin à l'intérieur du bac, ainsi que des petits sacs en papier pour réduire le contact entre les matières humides et les parois du bac.



IMPORTANT : Avant de déposer des cendres dans votre bac brun, assurez-vous qu'elles soient complètement refroidies pour éviter qu'elles ne causent un incendie. Il est préférable de les laisser refroidir dehors, dans un contenant métallique fermé, pendant au moins 10 jours.



Même si le camion de collecte diminue ses activités pendant l'hiver, votre bac brun ne devrait pas être remisé pour autant!



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

laregieverte.ca



MEILLEURS VOEUX

**Que ce Noel soit le plus beau
et que cette belle saison du temps des Fêtes
se prolonge tout au long de l'année
vous apportant en cadeau
la gaieté et la tendresse, la joie et l'allégresse.**

**Acceptez de tout cœur les vœux les plus
chaleureux pour une année 2015 exceptionnelle.**

**Il n'y a pas de moment mieux choisi
pour remercier tous les bénévoles
pour leur dévouement.**

JOYEUX TEMPS DES FÊTES

Votre Comité Culture et Embellissement

© www.celestil.net

CULTURE ET EMBELLISSEMENT



*Votre comité
Culture et embellissement
Info: dyaneq@globetrotter.net*



TRAVAUX PUBLICS

Stationnement dans les rues

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h00 et 7h00, du 15 novembre au 1er avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui commet une infraction est passible, en plus des frais, d'une amende de 30.00\$. Il est important de ne pas stationner dans les rues durant les jours de tempête ou d'accumulation importante de neige, afin que le service de déneigement puisse effectuer son travail sans problème.

Consulter le règlement RMU-04 «**Stationnement**» au www.villedeportneuf.com.

Déneigement

Comme l'année passée, notre Ville, appuyée par son équipe des travaux publics, est prête à passer à l'action pour fournir le meilleur service de déneigement possible. Nous sommes conscients que le service de déneigement influe directement sur la qualité de vie de la population et une fois de plus, nous nous efforcerons d'être à la hauteur de vos attentes face aux rigueurs de notre climat, aux températures et aux conditions changeantes, en peu de temps.

Soucieux de la protection de vos biens durant les périodes de déneigement, aux abords de la voie publique, nous requérons votre collaboration afin de bien les protéger et éviter le plus de désagréments possible.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de se débarrasser de la neige des propriétés privées et publiques dans les rues ou sur les trottoirs. De plus, les boîtes aux lettres doivent être installées à l'extérieur de l'emprise de la route et protégées adéquatement. L'installation doit être conforme aux normes de Postes Canada.

Les arbres, arbustes, clôtures ou autres doivent être protégés et situés à l'intérieur de la limite de la propriété des résidents. La Ville ne pourra être tenue responsable des bris survenus accidentellement lors des opérations de déneigement ou d'entretien.

Denis Dion

Travaux publics



SERVICE DES LOISIRS

HORAIRE DES FÊTES CENTRE DE LOISIRS ET GYMNASSE

Centre de loisirs (OTJ) : du 19 décembre 2014 au 5 janvier 2015



PM
13h00 à 16h30

SOIR
18h00 à 22h00



Le 5 janvier, l'OTJ est ouverte l'après-midi et c'est le retour à l'horaire régulier en soirée. Lorsque les sentiers de ski de fond sont ouverts, le centre de loisirs est ouvert dès 9h00 le samedi et le dimanche en plus des heures régulières.

LE CENTRE DE LOISIRS ET LE GYMNASSE SERONT FERMÉS : le 24 décembre en soirée, le 25 décembre toute la journée, le 31 décembre en soirée et le 1^{er} janvier toute la journée.



La Ville de Portneuf vous invite à redécouvrir
GRATUITEMENT le Centre Ski-Neuf

- ◇ 30km de pistes de ski de randonnée de niveau facile et intermédiaire ;
- ◇ 9km de sentiers pédestres ;
- ◇ 5km de sentiers de raquette.

Pistes ouvertes et entretenues de 10h00 à 16h00 sur semaine.

Poste d'accueil ouvert les fins de semaine de 9h00 à 16h30.

Informations : 418 286-6966 ou 418 286-3844 poste 28

451, boul. Gauthier, Portneuf, G0A 2Y0

programme d'activités -hiver 2015

Nous souhaitons vous informer qu'une programmation d'activités « hiver 2015 » vous sera envoyée d'ici la fin décembre. La période d'inscriptions pour les cours de la session d'hiver sera du 6 au 9 et du 12 au 16 janvier 2015. Les informations concernant les modalités d'inscriptions seront indiquées dans le document.

LA FÊTE DE L'HIVER : SAMEDI, 14 FÉVRIER 2015

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES INFORMATIONS ...communiquer avec Anaïs Jardon au 418 286-3844 poste 28 ou par courriel : loisirs@villedeportneuf.com



La course de la banquise

Portneuf

12e édition

24 janvier 2015

Parc récréonautique de Portneuf

www.banquiseportneuf.qc.ca



Samedi 24 janvier 2015 de 10h00 à 13h00

Parc récréonautique de Portneuf (Autoroute 40, sortie 261)

TOURISME
Portneuf www.portneuf.com

Ville de Portneuf
Une voie de choix

Michel Matte

Député de Portneuf



CLINIQUE **PODIATRES PLUS**

Desjardins
Caisse du Centre de Portneuf

Bureau de la Capitale-Nationale
Québec



Élaine Michaud
Députée de Portneuf-Jacques-Cartier

Bureau de circonscription
86, rue du Collège, bureau F
Pont-Rouge (Québec) G3H 3A8
elaine.michaud@parl.gc.ca
www.elainemichaud.npd.ca
sans frais : 1 888 285-0018

reputé de portneuf